

Handyalogue

LE MAGAZINE d'Esenca

L'ACCESSIBILITÉ
AU CŒUR DE
L'INCLUSION



Ce n'est pas le moment de baisser les bras !

Il m'arrive, par moment, d'aspirer de savourer des résultats positifs, concrets qui démontrent que l'inclusion progresse ... que notre investissement porte ses fruits.

Certes, il y a des avancées, MAIS le chemin me paraît encore bien long.

Et ce, dans tous les domaines qui sont importants et impactent la vie des personnes en situation de handicap.

Accessibilité : une marche, des revenus trop insuffisants, des droits non automatiques, un refus d'aménagement.

Avis des personnes en situation de handicap sur les mesures qui les concernent : « On consulte déjà suffisamment d'acteurs comme cela. » Remarque entendue venant d'une ministre le 21 mai dernier; une réaction « plus qu'irritée » d'un conseiller de cabinet parce que l'on exige de disposer d'un projet de texte.

L'inclusion dans l'enseignement qui stagne et est même l'objet de discriminations entre enfants handicapés.

Le taux d'emploi qui est ridiculement et honteusement bas dans les services publics, et qui n'est pas à l'ordre du jour pour le secteur privé.

Les conseils d'avis de personnes en situation de handicap placés en grande difficulté de pouvoir valablement fonctionner par manque ou réduction honteuse de secrétariat!

Je pourrais encore allonger la liste.

Oui, mon propos « n'est pas de bonne humeur » ; mais cela ne suffira pas à m'immobiliser ! Au contraire : nous allons poursuivre nos démarches, notre travail de plaidoyer pour une société plus inclusive, plus respectueuse d'une place légitime, égalitaire pour toutes les personnes en situation de handicap, quel qu'il soit !

Gisèle Marlière
Présidente

Il faut continuer

Ce texte est écrit par Gisèle Marlière, présidente d'Esenca.

Avant, elle était la responsable d'Esenca.

Elle a toujours travaillé pour une société accessible et inclusive.

Elle est présente dans de nombreux conseils
pour les personnes en situation de handicap.

Elle voit que la société est un peu plus inclusive, mais qu'il reste aussi beaucoup de choses à faire, car :

- ➔ La société n'est pas complètement accessible.
- ➔ Les allocations ne permettent pas de vivre dignement.
- ➔ Les droits ne sont pas automatiques.
- ➔ Le nouveau gouvernement ne veut pas toujours collaborer avec les conseils « handicap » pour entendre l'avis des personnes en situation de handicap sur des projets de loi ...
- ➔ On réduit les moyens de travail des conseils d'avis handicap.
- ➔ L'inclusion des enfants en situation de handicap dans l'enseignement n'avance pas.
- ➔ Même, on traite les enfants différemment en fonction de leur handicap.
- ➔ Il y a peu de personnes en situation de handicap qui travaille dans les services publics et n'est prévu pour le secteur privé ...

Tout cela ne la réjouit pas.

Mais cela la motive à continuer de travailler pour une société inclusive.

Il ne faut pas se décourager !

Il faut continuer !

C'est pour toutes les personnes en situation de handicap.



Sommaire

Page 2 Éditorial : Ce n'est pas le moment de baisser les bras!

Page 4 Sommaire

Pages 5-6 Focus sur nos dernières publications

Pages 7-8 La Minute culture

Pages 9-11 Lancement de la nouvelle application Handypark
Le contrôle du stationnement PMR

Page 12 DOSSIER : L'accessibilité au cœur de l'inclusion

- Page 13** L'accessibilité, un vecteur important de l'inclusion
- Pages 14-18** Handyaccessible : un service sur mesure
- Pages 19-21** Pour une commune inclusive
- Pages 22-23** Des loisirs inclusifs
- Page 24** Un travail sur le long terme

Pages 26-27 Écho des entités territoriales

Page 28 Campagne Esenca : Ensemble, construisons une commune inclusive!

Périodique d'Esenca asbl : Siège social : rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles – esenca@solidaris.be

N° d'entreprise : 0416 539 873 – TVA : BE416 539 873 – RPM : Bruxelles – IBAN : BE81 8778 0287 0124

Éditrice responsable : Ouiam Messaoudi – Esenca ASBL – rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

Contact : Nathalie De Wispelaere – nathalie.dewispelaere@solidaris.be – 02 515 06 55

Ont collaboré à ce numéro :

Christine Bourdeauducq (chargée de projets en accessibilité – Esenca) – Manon Cools (coordinatrice – Esenca) – Nathalie De Wispelaere (chargée de communication – Esenca) – Isabelle Dohet (assistante sociale – Esenca) – Rose Eboko (Chargée d'analyses et de projets – Esenca) – Gisèle Marlière (présidente – Esenca)

Tout don de 40 euros sur le compte BE81877-8028701-24 bénéficie d'une réduction fiscale

Dépôt : Bruxelles X – P501065

www.esenca.be – 02 515 06 55

Vos données sont traitées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection de données à caractère personnel.

À tout moment vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les modifier, supprimer ou exercer votre droit d'opposition. Pour ce faire, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : privacy.esenca@solidaris.be

Ce magazine a été réalisé avec le soutien de :

Crédits photos : Images utilisées sous licence de Adobe Stock (<https://stock.adobe.com>)



Handylogue est mis sous film par l'Entreprise de Travail Adapté L'Ouvroir. www.louvoir.be



Focus sur nos dernières publications

Esenca est reconnue en Éducation permanente et dans ce cadre, nous publions régulièrement des analyses et des études critiques sur des enjeux de société.

Revenons sur celles liées à l'accessibilité sans laquelle l'inclusion ne serait pas possible : la première porte sur le cadre légal lié à l'urbanisme et la seconde sur l'accessibilité des festivals.

Accessibilité : un cadre légal qui vieillit mal; focus sur l'urbanisme

La Belgique est loin d'être un modèle en termes de politique globale du handicap. Elle est montrée du doigt par le comité des experts de la convention ONU dès 2014 concernant son approche globale du handicap et plus particulièrement la politique liée à l'accessibilité. Il constate que les mesures gouvernementales se sont focalisées principalement sur l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap physique et qu'il n'existe guère de mesures qui favorisent l'accessibilité des personnes handicapées auditives, visuelles, intellectuelles ou psychosociales.

En 2024, le dernier rapport alternatif de l'ONU démontre encore que le travail en matière d'accessibilité qu'il reste à mener en Belgique est titanésque. Le rapport alternatif du Belgium Disability Forum – BDF – dans l'alimentation duquel, Esenca était fort investie dénonçait une série d'éléments majeurs en ce sens. Cette analyse explore les zones d'ombre en matière d'urbanisme et les défis que les prochains gouvernements devront mener, tant à Bruxelles qu'en Région wallonne.

Accessibilité des festivals : de nouveaux enjeux à relever

Comme tout un chacun, les personnes en situation de handicap ont besoin et envie de se divertir, de sortir, de découvrir la culture. La Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées par son article 30 renforce ce droit et constraint de fait les organisateurs d'événements à prévoir des aménagements pour toute la population.

Chaque type de handicap, visible ou non et ce, dans 80 % des cas, a des besoins spécifiques que l'organisatrice ou organisateur d'un événement doit prendre en compte pour rendre son événement accessible. De nouvelles technologies sur le marché permettent aujourd'hui de participer plus confortablement à ces événements. Au travers de cette analyse, nous allons essayer d'identifier le public concerné, sa diversité, mais aussi le sentiment parfois d'être discriminé, faute de prise en compte suffisante de ses besoins spécifiques, tout particulièrement dans le cadre des festivals.

Ces analyses sont disponibles sur notre site : www.esenca.be ou sur simple demande par téléphone au [02 515 02 65](tel:025150265) ou via esenca@solidaris.be

Voici les derniers textes écrits par Esenca

Esenca écrit des textes sur l'actualité, sur le handicap, sur l'accessibilité.

L'accessibilité des villes

La Belgique ne travaille pas assez l'accessibilité

pour toutes les personnes en situation de handicap.

Elle propose plus de choses pour les personnes avec un handicap physique.

Les experts de l'ONU disent qu'il reste encore beaucoup à faire !

Esenca et d'autres ASBL ont travaillé avec le Belgium Disability Forum pour écrire le rapport pour les experts de l'ONU.

Ce texte montre pourquoi les bâtiments ne sont pas tous accessibles et pourquoi c'est important qu'ils le soient.



L'accessibilité des festivals

Les personnes en situation de handicap participent à des concerts, des festivals ...

C'est un droit.

C'est repris dans la Convention ONU.

Elle oblige ainsi les organisateurs d'événements à prévoir des aménagements pour toute la population avec ou sans handicap, visible ou pas.

Ce texte parle des personnes en situation de handicap qui vont dans les festivals, de leurs besoins et des difficultés qu'elles ont lors des festivals.



Ces textes sont disponibles sur notre site : www.esenca.be.

On peut aussi les envoyer par courrier.

Pour cela, appelez le 02 515 02 65 ou envoyez un email à esenca@solidaris.be

La Minute culture

Voici quelques recommandations de publications culturelles qui traitent du handicap sous toutes ses formes. Bonne découverte!

Documentaire :

Suis-je vraiment la seule ? (2024)

En bref Une jeune femme se filme durant plusieurs années pour visibiliser sa différence, en quête d'autres vies semblables à la sienne. Un documentaire juste et doux qui traite du handicap et met la société validiste face à ses manques.



Où? En ligne, sur Arte <https://www.arte.tv/fr/videos/120971-000-A/suis-je-vraiment-la-seule/>

Livre :

La théorie féministe au défi du handicap (2025)

En bref Comment intégrer le handicap dans les réflexions féministes ? Ce recueil élaboré et préfacé par un collectif d'universitaires et de militantes handi-féministes propose de chercher les réponses dans le champ théorique méconnu des *feminist disability studies*, à la croisée des études sur le handicap et des études féministes.



Les textes fondateurs anglo-saxons présentés, écrits entre 1981 et 2006, explorent les thèmes du *care*, de la prise en compte de l'intime dans la définition du handicap, des

enjeux validistes du droit à l'avortement, ou encore de l'altérité des corps féminins et handicapés.

Un ouvrage important pour nous aider à réfléchir théoriquement et politiquement aux rapports de pouvoir et aux luttes collectives à mener.

Une anthologie coordonnée par Célia Bouchet, Mathéa Boudinet, Maryam Koushyar et Gaëlle Larrieu, avec le soutien du collectif Les Dévalideuses.

Textes de Michelle Fine et Adrienne Asch, Susan Wendell, Jenny Morris, Carol Thomas, Rosemarie Garland-Thomson et Eva Feder Kittay.

Où? Dans toutes les librairies

Roman :

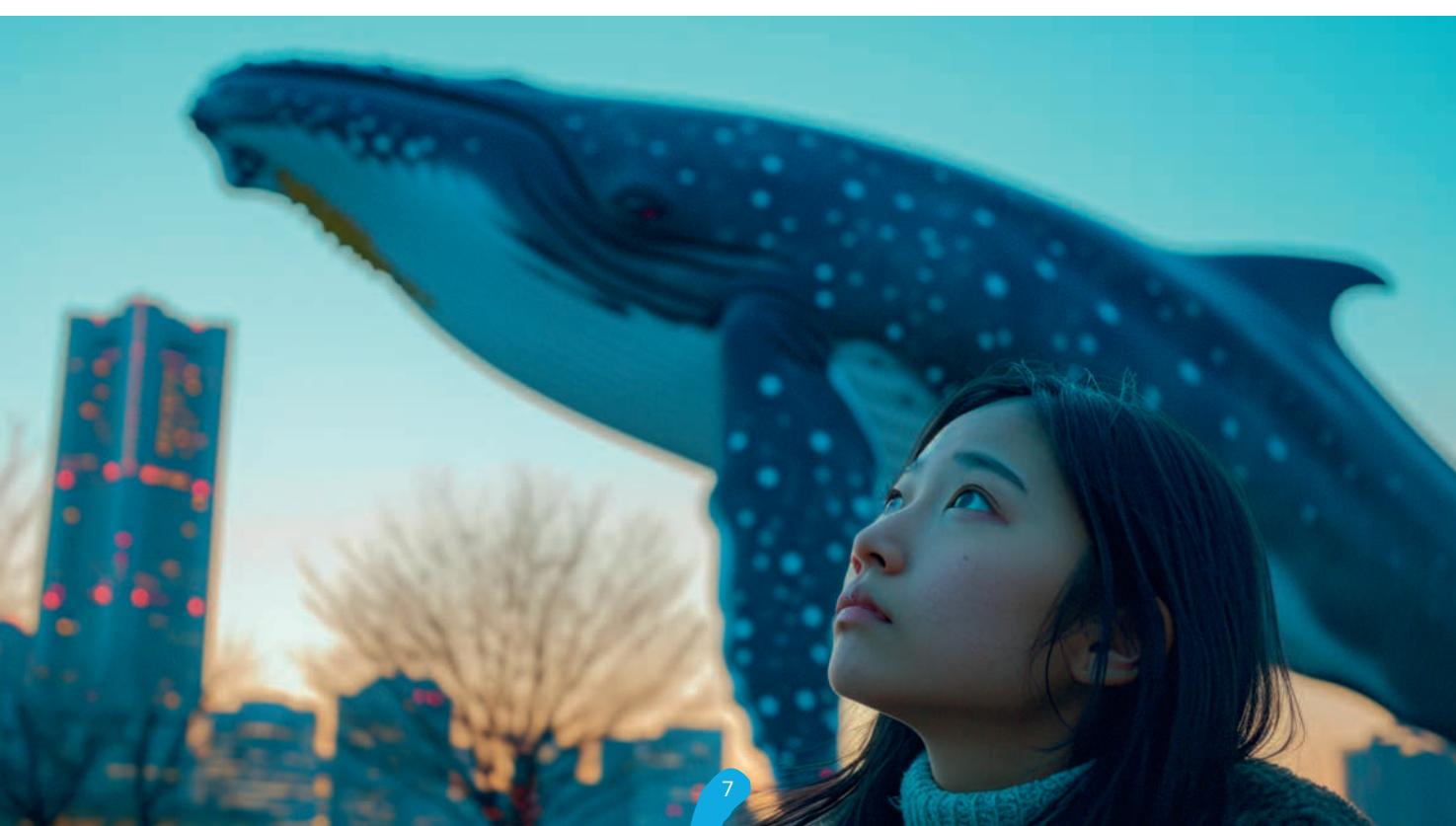
Ballade pour une baleine par Lynne Kelly (2020)



En bref Sourde de naissance, Iris, 13 ans, s'identifie à Blue 55, une baleine incapable de communiquer avec les siens. Iris entraîne sa grand-mère jusqu'en Alaska pour la rencontrer. Un voyage fait de découvertes et de générosité. Une renaissance.

Où? Dans toutes les librairies

Ce qu'on aime particulièrement : ce roman convient tant en littérature jeunesse qu'adulte !



Voilà quelques créations culturelles

Documentaire : Suis-je vraiment la seule ?

Pendant plusieurs années, une jeune femme se filme pour montrer sa différence.

Elle cherche aussi d'autres personnes comme elle.

Où : En ligne, sur Arte [https://www.arte.tv/fr/videos/120971-000-A/
suis-je-vraiment-la-seule/](https://www.arte.tv/fr/videos/120971-000-A/suis-je-vraiment-la-seule/)



Livre : La théorie féministe au défi du handicap

Ce livre parle de féminisme et de handicap.

Comment être femme et en situation de handicap ?

Ce livre parle de :

- l'intimité quand on est en situation de handicap
- du droit à l'avortement dans une société de personnes valides
- de la reconnaissance et de l'acceptation des corps féminins et handicapés.

Ce livre a été écrit par plusieurs auteures.

(voir si c'est clair que ce sont des femmes)

Où : Dans toutes les librairies



Roman : Ballade pour une baleine par Lynne Kelly

Iris a 13 ans et est sourde de naissance.

Iris pense être une baleine incapable de communiquer avec les autres.

Iris veut aller en Alaska avec sa grand-mère pour rencontrer la baleine Blue.

Où : Dans toutes les librairies

Lancement de la nouvelle application HandyPark

Le contrôle numérique du stationnement PMR

La politique du stationnement revient aux communes et ces dernières peuvent elles-mêmes définir leur politique en matière de stationnement. Dans la pratique, on constate que cette politique varie d'une commune à l'autre ce qui engendre des infractions de stationnement involontaires et des amendes. Pour gérer le contrôle du stationnement, de plus en plus de communes et villes ont opté pour un enregistrement du lieu de stationnement d'une personne de manière numérique. En effet, il suffit d'enregistrer la plaque d'immatriculation de son véhicule via un SMS, une application ou directement à l'horodateur. Ce droit de stationnement est ensuite vérifié via une scan-car. Actuellement, ce système ne convient pas pour les personnes qui sont en possession d'une carte de stationnement, car celle-ci n'est pas numérisée ou liée à un numéro d'immatriculation déterminé. De ce fait, de nombreuses personnes en situation de handicap ont été verbalisées à tort.

Il fallait donc réfléchir à une application qui permettrait de simplifier le stationnement pour les personnes titulaires d'une carte de stationnement. C'est ainsi que l'application HandyPark a vu le jour et est disponible depuis le 5 mai dernier.

HandyPark c'est quoi ?

Il s'agit d'une application, disponible depuis le 5 mai, lancée dans six villes belges en Région flamande qui simplifierait le stationnement dans les zones payantes pour les personnes en possession d'une carte de stationnement. Chaque commune reste libre d'utiliser cette application pour gérer le stationnement dans sa commune.

L'application HandyPark pourrait résoudre le problème de la non-reconnaissance des cartes de stationnement pour PMR par les scan cars. Pour ce faire, il suffirait d'enregistrer une seule fois sa carte de stationnement dans l'application et de la lier à une ou plusieurs plaques d'immatriculation.

Les Scan cars seraient alors automatiquement informées du droit de stationnement.

Exemple : Jean s'inscrit dans le système en y associant sa propre plaque d'immatriculation. Cependant, il lui arrive également de conduire sa maman à l'hôpital. Dans cette situation, Jean associe la plaque d'immatriculation de sa maman à sa carte de stationnement. En pratique, lorsque Jean conduit son véhicule il active sa plaque d'immatriculation et lorsqu'il est avec sa maman, il active la plaque d'immatriculation de cette dernière.



Cependant, en raison du manque d'accessibilité de l'application lié à la fracture numérique, certaines personnes en situation de handicap ne peuvent pas l'utiliser et malheureusement aucune alternative n'a été mise en place à ce sujet.

Ce point a été souligné aussi par le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées – CSNPH – qui déplore que le projet HandyPark soit officialisé alors que certains points ne sont pas réglés à savoir :

- une alternative pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser l'application. En effet, les personnes qui ne conduisent pas ou ne roulent pas toujours dans la même voiture peuvent notamment rencontrer des difficultés. De nombreuses personnes en situation de handicap doivent faire appel à des personnes de leur entourage et donc à différentes voitures (donc plaque d'immatriculation) pour se déplacer. Ces titulaires de cartes doivent donc associer leur droit de stationnement à une plaque d'immatriculation différente et activer à chaque fois l'application, ce qui n'est pas évident ou tout simplement pas possible pour de nombreuses personnes. De même, les chauffeurs bénévoles et les accompagnateurs issus de l'entourage de la personne en situation de handicap, souvent des personnes âgées ou des retraités, ne sont pas toujours à l'aise avec les applications.
- Le CSNPH signale que la solution acceptable serait de pouvoir enregistrer ce droit de stationnement aussi via des SMS. Cette option avait été écartée en raison de l'impact financier trop élevé.
- une meilleure communication de l'application HandyPark et de son utilisation.
- Actuellement, l'application n'est active que dans 6 villes et bientôt, ce nombre passera à une soixantaine de villes et communes, ce qui signifie donc que dans près de 500 communes la situation restera inchangée pour le moment. Il faut en informer largement les personnes à ce sujet.

À suivre donc et nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Plus d'infos :

Contact center

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h au ☎ 02 515 19 19
- ✉ esenca.contactcenter@solidaris.be

Handyaccessible

- ☎ 02 517 06 07
- ✉ esenca.handyaccessible@solidaris.be



Une application pour se garer quand on est PMR : HandyPark

Les communes gèrent le stationnement des voitures.

Cela veut dire que chaque commune peut mettre en place un système différent.

C'est un problème pour les personnes qui ont une carte de stationnement pour personnes en situation de handicap.

Certains de ces systèmes – comme les scan-car – ne reconnaissent pas la carte de stationnement.

Les personnes sont alors en infraction et doivent payer une amende.

C'est pourquoi il y a aujourd'hui l'application HandyPark

HandyPark c'est quoi ?



C'est une application qu'il faut utiliser dans 6 villes belges en Région flamande quand on se gare sur des parkings payants et qu'on a une carte de stationnement.

Pour le moment, ce n'est pas dans toutes les communes belges.

Les personnes qui ont une carte de stationnement enregistrent leur numéro de la carte de stationnement dans l'application et avec les différentes plaques des voitures utilisées.

Les scan cars savent alors qu'elles peuvent se garer sur les places de parkings.

Mais l'application n'est pas accessible à toutes les personnes en situation de handicap.

Tout le monde n'utilise pas un GSM connecté à internet ou est à l'aise avec les applications.

Le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées
– CSNPH –



trouve dommage qu'on informe sur le projet HandyPark alors que tout n'est pas encore réglé.

Quels sont les problèmes ?

- Il n'y a pas d'autre possibilité que l'application.
- Il y a des problèmes quand la carte est utilisée pour plusieurs voitures.
- Il faut changer dans l'application le numéro de plaque à chaque changement de voiture.
- C'est difficile pour certaines personnes.
 - Le CSNPH demande si les personnes peuvent s'enregistrer via un SMS.
 - Cela n'a pas été accepté, car trop cher.
 - On communique sur une application utilisée dans 6 villes uniquement.
 - Rien ne change pour la grande majorité des villes et on ne le dit pas.



Esenca et le CSNPH vous tiennent au courant s'il y a des changements.





L'ACCESSIBILITÉ
AU CŒUR
DE L'INCLUSION

L'accessibilité, un vecteur important de l'inclusion

Si la société se veut inclusive, elle doit aussi être accessible avec par exemple une information adaptée aux différents types de handicaps : utilisation du Braille, de la langue des Signes, du Facile à Lire et à Comprendre ... ; une accessibilité pleine et entière des infrastructures, des bâtiments et des événements ; une participation à la vie sociale, culturelle, économique, sportive, étudiante, numérique... sans aucune entrave.

Aujourd'hui, ce n'est pas encore le cas. Il existe encore de nombreux chantiers à mener, des revendications à défendre pour que cela devienne une réalité. Esenca, avec d'autres acteurs de terrain, milite pour une société inclusive, solidaire et accessible et propose de nombreux services pour y parvenir. Handyaccessible en est un parmi d'autres par ce que l'accessibilité est une donnée essentielle à notre ASBL.

Français facile

L'accessibilité, c'est important

Une société inclusive doit être accessible :



- ➔ Information adaptée aux handicaps :
 - ➔ Braille
 - ➔ langue des signes
 - ➔ Facile à Lire et à Comprendre

- ➔ Tout doit être accessible à toutes et tous :
 - ➔ bâtiments
 - ➔ événements
 - ➔ écoles
 - ➔ travail ...

Ce n'est encore le cas aujourd'hui.

Esenca et d'autres ASBL veulent une société accessible et inclusive.

Esenca a un service accessibilité.

C'est Handyaccessible.

Handyaccessible : un service sur mesure



Allons à la rencontre de notre collègue du service Handyaccessible, Christine Bourdeauducq. Elle est à la manœuvre de l'accessibilité au sein d'Esenca depuis plus de 20 ans. Elle en connaît toutes les subtilités et importances tant au niveau législation pour assurer des expertises et des conseils de qualité qu'en actions politiques dans les différents mandats qu'elle occupe.

Créé il y a plus de 20 ans, ce service a pour volonté de faire de l'accessibilité une réalité ; que ce soit sur le plan politique, revendicatif et sur le terrain. Au lendemain des élections, quelles sont les grandes priorités accessibilité à tenir à l'œil ? Sur quoi le service travaille-t-il actuellement ? Quelles sont les dernières nouvelles du secteur accessibilité ?

Christine Bourdeauducq explique : « Nous avons voté l'année dernière et aujourd'hui, nous continuons notre dialogue avec le CAWaB et les différents gouvernements. Par exemple, pour la **Région wallonne**, nous discutons sur la mise en place d'un décret-cadre de l'accessibilité et de l'événementiel. C'est une priorité pour cette année afin de pouvoir imposer :

- la réalisation d'un diagnostic accessibilité pour chaque bâtiment ouvert au public;
- la programmation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments et fixer une échéance réaliste et ambitieuse pour la mise en accessibilité de tous ces bâtiments;
- l'obtention d'une certification et la communication sur le niveau d'accessibilité des bâtiments;
- l'accessibilité des événements si un subside est alloué.

Le gouvernement wallon sous la houlette du ministre Coppieters en charge de la politique de la personne en situation de handicap annonce ce travail avec un objectif à 15 ans.

Pour le moment, il n'y a aucune discussion avec la Région bruxelloise, faute de mise en place d'un gouvernement par contre, **au niveau fédéral** via le groupe de travail accessibilité du Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées dont Esenca est membre, l'accessibilité numérique avance grâce à la mise en œuvre de la transposition de l'arrêté relatif au numérique. Cet arrêté oblige les services publics fédéraux à rendre accessibles leurs sites. Il y a encore beaucoup de travail, car très peu de sites sont entièrement accessibles. Bien souvent, la déclaration d'accessibilité – obligatoire – est soit très succincte, soit très négative faute de réelle accessibilité numérique.

Cet arrêté ne doit pas être négligé, car il concerne en région :

- les organismes tels que les services publics régionaux, les administrations, les sites gouvernementaux ...

- les services d'intérêt public comme les institutions provinciales;
- les administrations communales;
- les CPAS;
- les organismes subsidiés à plus de 50 % comme les ASBL, les hôpitaux, les organismes parapublics.

Autant dire que c'est un travail sur lequel on ne peut pas faire l'impasse pour une réelle prise en considération des citoyennes et citoyens en situation de handicap. Aujourd'hui, de nombreuses démarches s'opèrent en ligne et elles se doivent d'être accessibles. Par contre, le numérique ne doit pas tout suppléer. Il n'est qu'un vecteur d'informations parmi d'autres. »

« L'accessibilité est un combat à tous les niveaux de pouvoirs et avec l'ensemble des acteurs de la vie publique. Les personnes en situation de handicap ont les mêmes droits que les personnes valides. Elles ont donc le droit de pouvoir vivre et avoir accès à tout comme tout le monde. Avec le CAWaB et/ou le Conseil National Supérieur des Personnes Handicapées, nous portons de nombreuses revendications comme l'augmentation du nombre de distributeurs d'argent pour couvrir l'ensemble du territoire avec au moins un distributeur tous les 5km. Nous portons une attention toute particulière à l'accessibilité des services de la SNCB comme la mise en accessibilité des gares, des voitures, de l'application, du service de réservation. C'est indispensable pour une réelle inclusion. Cela demande d'être vigilante afin de maintenir l'accessibilité dans tous les domaines de la vie et éviter toutes discriminations. »

« Je ne vais pas revenir en détail sur la nouvelle application HandyPark, car je sais que le sujet est abordé dans ce numéro, mais c'est là aussi qu'une association comme la nôtre joue son rôle et défend les droits des personnes en situation de handicap. Cette application n'est que partiellement accessible aux personnes en situation de handicap. Sans alternative, c'est inacceptable. »

Elle revient également sur l'importance de la reconnaissance des services-conseils en accessibilité comme le nôtre – Handyaccessible – par la Région : « Il est, en effet, primordial d'avoir des services compétents et formés à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Cette reconnaissance consolide l'existence de ces services et de leurs missions. C'est primordial pour la pérennité d'Handyaccessible. Le service est régulièrement sollicité que ce soit pour des conseils, des analyses de plans, des suivis de chantiers, des expertises de terrain, des formations. Si on veut une société accessible et inclusive, c'est impératif, car la législation sur l'accessibilité n'est pas ou peu abordée dans le cursus des architectes, des gestionnaires de chantiers, des entrepreneurs ... alors que les personnes à mobilité réduite représentent près de 40 % de la population. »

Elle poursuit : « Nous proposons un service complet et en adéquation avec les attentes et les besoins des demandeurs. Par exemple, nous avons été sollicitées dernièrement par les propriétaires de l'Hôtel Amigo, un

établissement emblématique au centre de Bruxelles, qui souhaitent rendre l'hôtel accessible à leur clientèle. Nous avons déjà réalisé le rapport de recommandations et la planification des travaux est prévue pour 2026. Les communes font également appel à notre service. Ici, c'est la ville de Saint Ghislain, dans le cadre du plan de relance, qui a fait appel au service Handyaccessible pour assurer le suivi du chantier d'une école en construction. Elle a également demandé à notre service de vérifier les plans des différents projets en cours. Il s'agissait de plans d'écoles, de voiries, d'aménagement de l'espace public... Notre service accompagne chaque demande et assure au besoin un suivi régulier depuis l'élaboration des plans d'urbanisme et des plans d'exécution, jusqu'au chantier si cela est demandé. Il s'agit alors d'une vérification en continu avec une possibilité de corriger si cela est nécessaire et possible. »

« En 20 ans, la société a évolué. Tout n'est pas accessible, loin de là ! Mais l'impulsion est bien présente. De nombreuses législations se mettent en place et poussent à rendre la société inclusive et accessible. Aujourd'hui, des festivals proposent des aménagements pour les personnes en situation de handicap comme des gilets vibrants et des plans en relief ou très contrastés, voire en Braille; impensable il y a 20 ans. La technologie a également beaucoup progressé et propose des solutions d'accessibilité novatrices. Il y a la législation à appliquer certes, mais il faut avant tout la volonté – politique, sociétale et humaine – de changer les choses. »

L'accessibilité a le mérite d'exister, mais elle doit surtout être communiquée à la population à besoins spécifiques. C'est pourquoi elle doit être informée sur le niveau d'accessibilité de bâtiments, d'événements, de circuits divers qui lui sont destinés.



ACCESS ► i

Christine Bourdeauducq veut avant tout rappeler encore et toujours l'existence de la plateforme Access-i. Elle est la seule et unique banque de données indiquant le niveau d'accessibilité des bâtiments, des infrastructures touristiques, des événements, des circuits vélos, des parcs... et ce, pour l'ensemble des handicaps. Cette plateforme est reconnue par les gouvernements wallon et bruxellois, le secteur du handicap dont le Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles – CAWaB. Elle ajoute : « Le site internet d'Access-i a été entièrement remanié et mis en ligne ce 15 mai 2025. Il propose maintenant du contenu en langue des signes et en Facile à Lire et à Comprendre. Son ergonomie et son graphisme ont été revus pour plus de lisibilité et de dynamisme. »

Esenca voudrait rappeler que la Belgique a signé la Convention ONU des droits des personnes handicapées en 2009. Cela engage les gouvernements, à tous les niveaux de pouvoirs, de prendre en compte le handicap dans l'ensemble des politiques. Le handicap n'est pas une compétence à part, mais bien un élément à intégrer dans tous les domaines de compétences. C'est comme cela que la société deviendra inclusive et accessible.

En 2024, Handyaccessible, c'est

- plus de **120 avis et conseils**
- 22 expertises** de terrain : musées, bâtiments publics, journées du patrimoine ...
- 9 évènements** accompagnés
- 2 circuits vélos**
- la participation à la création d'un guide pour rendre les **événements accessibles**
- la construction d'une méthodologie d'analyse pour des **promenades pédestres**

Les chiffres handicap

L'Organisation Mondiale de la Santé estime que 15,6 % de la population mondiale vit avec une forme de handicap. En Belgique ce pourcentage correspondrait à 1,7 million de personnes sur 11,5 millions au 1/1/2020, 567.000 pour la Région wallonne.

593.440 personnes ont une reconnaissance de leur handicap auprès de la Direction Générale personnes handicapées.

69.068 cartes de stationnement pour personnes en situation de handicap ont été délivrées en 2022. Cela porte le total de cartes de stationnement en circulation à 476.114.

80% des handicaps surgissent en cours de vie, suite à, par exemple, un accident de la route.

En Belgique, selon une étude de la Fondation Roi Baudouin publiée en 2025, plus de 40 % des personnes en situation de handicap ont un emploi. Rappelons cette évidence : une personne qui naît avec un handicap ou se retrouve en situation de handicap au cours de sa vie a des compétences qui peuvent lui permettre de trouver un emploi. Par contre, nous voulons moduler ce chiffre, car il fausse légèrement la réalité sur le terrain. En effet, dans la fonction publique, il existe une volonté de quota de 3 % de personnes en situation de handicap dans toutes les administrations et qui est encore loin d'être atteint.

En 2024, 1267 signalements de discriminations portant sur le handicap ont été enregistrés par Unia, ce qui représente près de 16 % de tous les signalements relevant de la compétence d'Unia. Il s'agit de la deuxième cause de discrimination en Belgique.

Pour plus d'information

Handyaccessible

- 02 517 06 07
- esenca.handyaccessible@solidaris.be



Handyaccessible

le service accessibilité d'Esenca

Nous avons rencontré Christine Bourdeauducq pour parler d'Handyaccessible.

Elle travaille chez Esenca depuis plus de 20 ans.

Elle s'occupe de l'accessibilité.

Pourquoi ?

Il faut défendre une société accessible
pour toutes les personnes en situation de handicap.

Il faut travailler avec les différents gouvernements
pour rendre la Belgique accessible et inclusive.

Christine travaille avec le CAWAB : Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles –
pour faire entendre la voix des personnes en situation de handicap.

Pour la Région wallonne :

Le CAWAB veut mettre en place une loi sur l'accessibilité
et les événements pour obliger :

- ➔ de dire le niveau d'accessibilité de tous les bâtiments ouverts au public
- ➔ de programmer des travaux de mise en accessibilité de ces bâtiments
- ➔ de fixer une date pour cela
- ➔ de certifier et communiquer sur le niveau d'accessibilité des bâtiments
- ➔ L'accessibilité des événements s'il y a un subside

Le ministre wallon Coppieters dit que ce travail sera fait dans 15 ans.

Monsieur Coppieters s'occupe de la politique de la personne en situation de handicap.

Pour la région bruxelloise :

Rien pour le moment, car il n'y a pas de gouvernement.



Pour le fédéral :

Il existe un groupe de travail accessibilité du Conseil Supérieur National des Personnes handicapées.

Il existe aussi une loi sur l'accessibilité numérique.

Cette loi oblige les services publics à rendre leurs sites accessibles.

Cela concerne beaucoup de services :

- ➔ Toutes les administrations
- ➔ Tous les gouvernements
- ➔ Les CPAS
- ➔ Les hôpitaux ...



Attention, Esenca et le CAWAB ne veulent pas que tout soit uniquement numérique.

Il faut aussi des guichets avec des personnes, des services par téléphone ...

Parce que les personnes en situation de handicap ont les mêmes droits que les personnes valides.

Christine travaille avec le CAWaB et/ou le Conseil National Supérieur des Personnes Handicapées pour que la société soit accessible et inclusive.

Par exemple :

- ➔ Avoir assez de distributeurs d'argent sur toute la Belgique
- ➔ Pouvoir prendre le train
- ➔ Utiliser les services proposés à toute la population belge

Christine explique qu'il est important que les services accessibilité soient reconnus par les Régions.

Sinon, la société ne deviendra pas accessible.

Les lois accessibilité ne sont pas très connues.

On ne parle pas beaucoup de l'accessibilité quand on fait des études d'architecte.

Christine rappelle qu'il y a environ 40 % de la population qui est à mobilité réduite.

La société change.

Christine reçoit souvent des appels d'hôtels, de communes, d'écoles pour rendre leurs bâtiments accessibles.

Christine connaît l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Elle donne aussi des formations aux professionnels de la construction, aux architectes ...

Elle conseille pour construire un bâtiment ou organiser un événement accessible.

Elle peut aussi vérifier si un bâtiment ou un événement est accessible.

Pour Christine, la société a beaucoup changé en 20 ans.

Il y a aussi des nouvelles technologies qui aident les personnes en situation de handicap.

Elle insiste sur l'importance de communiquer sur l'accessibilité d'un bâtiment, d'un festival ...

C'est la plateforme Access-i qui indique le niveau d'accessibilité des bâtiments, des infrastructures touristiques, des événements, des circuits vélos, des parcs ... pour tous les types de handicaps.

La Belgique a signé la Convention ONU des droits des personnes handicapées en 2009.

Cela veut dire que tous les gouvernements, tous les ministres

doivent travailler l'inclusion et l'accessibilité.

C'est ainsi que la société deviendra inclusive et accessible.



Pour une commune inclusive

À ce jour, 134 communes ont adhéré aux 5 domaines de la charte communale de l'inclusion des personnes en situation de handicap et s'engagent pour l'inclusion tout au long de leur mandature. D'autres par contre, refusent ou ne répondent pas à notre sollicitation. Elles sont au nombre de 20. Faisons le point sur notre campagne « Ensemble, construisons une commune inclusive ! » avec notre collègue Rose Eboko, en charge du projet.

Un dialogue citoyen essentiel

Depuis près de 25 ans, Esenca accompagne, conseille, informe les communes afin que d'une part, elles puissent s'engager en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et d'autre part, concrétiser et mener à bien des politiques et des actions inclusives. Esenca travaille également à favoriser, maintenir, voire restaurer la concertation avec les citoyennes et citoyens en situation de handicap de différentes manières. Rose Eboko explique : « L'idée est de collaborer avec les communes afin qu'elles puissent agir concrètement tout au long d'une mandature communale. Nous ne voulons pas pointer ce qui ne va pas ou critiquer gratuitement, mais bien conseiller, guider, informer. Elles sont prênes de toutes les informations possibles, de bonnes pratiques, d'astuces pour rendre leur commune accessible. Et après chaque élection, nous recommençons le processus. Il est important pour nous de favoriser ou restaurer, au besoin, le dialogue entre les personnes en situation de handicap et les autorités communales. C'est pour cela que le premier point de la charte porte sur la fonction consultative. C'est essentiel pour une réelle citoyenneté. »

Elle poursuit : « Il est primordial de faire entendre sa voix auprès des instances politiques, quelles qu'elles soient, de participer, collaborer, revendiquer, contester une décision ou un projet communal. Sinon on n'avance pas. »

« Nous en sommes à 134 communes aujourd'hui. Je suis appelée tous les jours pour échanger sur la charte, l'implication des communes ... Ce qui est important à savoir c'est que ce projet s'inscrit dans la durée et va bien au-delà de la couleur politique. Il s'agit d'inclusion des personnes en situation de handicap et c'est pour cela que l'on ré interpelle chaque commune en Fédération Wallonie-Bruxelles après chaque élection communale pour remettre l'inclusion au cœur des préoccupations communales. » Elle développe : « Certaines communes n'ont jamais signé la charte. D'autres, même si elles n'ont pas reçu le label l'année dernière, se réengagent dans la démarche pour 6 ans. D'autres poursuivent leur action depuis 2001 en signant et recevant le label parfois à chaque édition. Oui, l'inclusion est un processus au long cours. »



Avec le soutien de :

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Francophones Bruxelles
- CAP48

Esenca

L'inclusion !

« Près de 15 % de la population belge est en situation de handicap. Environ 40% est à mobilité réduite. L'ensemble de la population est concernée. Il peut s'agir d'enfants, de femmes, d'hommes, de jeunes, de travailleurs, de seniors ... La commune se doit de les inclure dans ses différentes politiques et actions. Il s'agit de savoir et pouvoir vivre ensemble. » rappelle Rose Eboko. Elle continue : « Dans le cadre de la campagne de cette année » Ensemble, construisons une commune inclusive!, nous avons aussi rédigé une fiche pédagogique sur l'importance de l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la société. Elle reprend la définition même de l'inclusion et ses multiples implications sociétales. Elle aborde également les différents moyens de s'investir au sein d'une commune pour faire entendre sa voix et participer à la vie de la commune. Il en va de l'autodétermination et du respect de toute personne. Cette fiche a été déclinée en Facile à Lire et à Comprendre. Elles sont toutes les deux téléchargeables sur notre site. »



L'inclusion est l'affaire de toutes et tous : en situation de handicap ou non. Parce que la commune est le lieu de vie de tout un chacun, celui-ci se doit d'être inclusif ET accessible. Et c'est avec vous que nous y parviendrons.

Nous avions lancé deux sondages dernièrement : le premier portait sur les cinq points de la charte et ce qui existait ou non dans votre commune, le second sur la culture. Nous ne résistons pas à vous partager les premières réponses au fil des bulles de cet article.

Plus d'informations

Rose EBOKO

- ☎ 02 515 17 56
- ✉ esenca.handyCity@solidaris.be



avec le soutien de

FWB
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

CAP48

Francophones
Bruxelles

« Les gens n'ont conscience que des PMR et des fauteuils roulants, des signes visibles comme l'âge ou une canne ... »

« J'ai d'importants problèmes de vue. Un des problèmes majeurs est le manque d'informations orales ou sonores. Par exemple, tous les passages pour piétons ne sont pas encore équipés d'un système sonore quand le feu est vert. Quand je me rends à l'administration communale, l'accueil nous remet un numéro sur un petit papier et les numéros s'affichent sur un grand écran ; l'accueil pourrait nous dire notre numéro et il pourrait y avoir un système sonore qui donne les numéros. Comme j'ai des problèmes de vue, je ne peux pas conduire. Je me déplace en transports en commun. Au moment de ma grossesse, je m'étais inscrite à une séance d'information sur les couches réutilisables. Je n'ai pas pu me rendre à celle-ci, car le local était situé à 1km du plus proche arrêt de bus et la réunion était prévue en hiver à 18h (il fait donc noir et donc c'est difficile de se déplacer dans le noir). J'avais informé l'organisatrice de ces difficultés et de mon souhait de participer à la séance et je n'ai reçu aucune réponse. »

« Les communes ont tendance à ne tenir compte que des handicaps moteurs (et encore !) mais bien souvent le handicap qui touche un sens n'est pas pris en compte. »

« Pour sensibiliser aux handicaps, il faudrait organiser des conférences, des journées de sensibilisation, des débats sur le sujet ... »

« Il faut des écoles mixtes où les enfants en situation de handicap et les enfants qui ne sont pas en situation de handicap se fréquentent et suivent les mêmes cours. Il faut repenser l'enseignement et arrêter de catégoriser – enseignement normal, enseignement spécial ... – car la catégorisation crée l'exclusion et l'isolement. »

« Il faut proposer davantage d'emplois adaptés et ne pas condamner les personnes en situation de handicap en les excluant du marché du travail. De nombreux postes pourraient être adaptés. »

« Les transports en commun ne sont pas du tout adaptés. Quand on a des problèmes de vue, on ne voit pas le numéro affiché sur le bus ... Les chauffeurs ne sont pas suffisamment sensibilisés. Quand on leur demande quel est le numéro de son bus, ils nous répondent que c'est écrit ... »

« Il faudrait des sports adaptés aux personnes autistes tenant compte un maximum de l'hypersensibilité sensorielle, des problèmes pour retenir les règles qui sont dites oralement ... Pour la culture, organiser des moments cinémas avec le son moins fort, des endroits pour s'isoler comme cela se fait dans d'autres villes, laisser quelques lumières tamisées. Évidemment plus de nature. Pour les événements, baisser le son des sonos, moins de lumières vives et de panneaux publicitaires, la possibilité d'avoir plus d'espace autour de soi donc de limiter le nombre de participants. »

Français facile

Pour une commune inclusive

Esenca veut une société inclusive.

Elle a plusieurs services pour cela comme la charte et le label Handycity®.

Depuis de nombreuses années, Esenca travaille avec les communes.

Après chaque élection communale, Esenca envoie à toutes les communes en Wallonie et à Bruxelles une charte avec 5 domaines de travail communal.

Les communes peuvent signer un document disant qu'elles veulent rendre leur commune inclusive.

Aujourd'hui, 134 communes ont signé la charte.

Ce n'est pas une obligation.

D'autres communes refusent.

Aujourd'hui, 20 communes ont refusé.

Avant chaque élection communale, Esenca donne ou pas un label aux communes qui veulent montrer ce qu'elles ont fait pendant 6 ans.

Toutes les communes ne le reçoivent pas.

Tout le monde est concerné par le handicap :

- Les jeunes,
- Les personnes âgées
- Les femmes
- Les hommes
- Les travailleurs ...

Chaque personne, avec ou sans handicap, a le droit de vivre dignement dans sa commune.

Tout le monde est concerné par l'inclusion.

C'est ça l'inclusion.

C'est pourquoi Esenca organise une campagne d'information « Ensemble, construisons une commune inclusive ! »

Esenca a écrit une fiche d'animation pour parler de l'inclusion.

Elle est aussi disponible en Facile à Lire et à Comprendre.

Tout est sur le site : www.esenca.be





Des loisirs inclusifs

Depuis plus de 100 ans, Esenca milite pour une société inclusive, solidaire et accessible. C'est au jour le jour, une revendication après l'autre que nous y arriverons et dans l'ensemble des sphères de vie comme l'emploi, l'enseignement... et les loisirs. Ne dit-on pas que les petits ruisseaux font les grandes rivières ? Aujourd'hui, l'offre de loisirs inclusifs Solidaris s'élargit.

Qu'en est-il ?

Forte de l'appartenance au réseau associatif Solidaris, Esenca a à cœur de sensibiliser, informer, mobiliser encore et toujours l'ensemble de la structure sur l'inclusion des enfants, adolescents et adultes à besoins spécifiques. Aujourd'hui, l'offre s'élargit avec comme base une offre commune minimale non résidentielle inclusive sur chaque territoire avec une augmentation du nombre de jours pour les plaines, stages et la mise en place d'une nouvelle offre inclusive d'accueil à la journée. Solidaris souhaite booster l'avantage sport par une augmentation d'un remboursement pour les personnes en situation de handicap.

Tout cela existe déjà sur les territoires et sera amené à évoluer, mais voici quelques exemples qui permettront de rendre ça plus concret !

Sur l'entité territoriale de Mons Wallonie picarde

Esenca et Latitude Jeunes collaborent afin de former les animateurs pour un accueil optimal de chaque enfant lors des stages, plaines et séjours ! Ainsi en 2024 à Tournai, l'équipe d'Esenca a formé les volontaires Latitude Jeunes afin qu'ils soient mieux outillés pour accueillir les enfants lors de leurs stages, plaines et séjours.

Sur l'entité territoriale de Namur

Accueil régulier des enfants à besoins spécifiques / avec handicap lors des centres de vacances. Il n'y pas de mise en place de projet particulier, mais bien de faire au mieux pour inclure les enfants dans les groupes.

Sur l'entité territoriale de Liège

L'inclusion s'organise toute l'année, vacances scolaires comprises avec des activités comme :

Pep's kids tous les mercredis après-midi qui réunit une douzaine d'enfants âgés de 5 à 12 ans en situation de handicap.

Les samedis sensoriels une fois par mois durant lesquels des enfants âgés de 5 à 18 ans pour des ateliers sensoriels et ludiques pendant 2 heures.

Les SAM – samedis ados mensuel – ou nous accueillons actuellement 6 jeunes en situation de handicap âgés de 13 à 18 ans pour des activités extérieures (excursions, grands jeux, sorties, et pleins d'autres activités).

Liège propose également des séjours et des stages pendant les congés scolaires.

N'attendez plus, rejoignez-nous !

Pour en savoir plus :

Contactez les entités territoriales Esenca

Brabant : Rue du Midi 111 – 1000 Bruxelles
 02 546 14 42

Centre, Charleroi et Soignies :
 Place Vauban 24 – 6000 Charleroi – 071 50 78 14

Liège : Rue Douffet 36 – 4020 Liège
 04 341 63 06 (en matinée)

Luxembourg : Place de la Mutualité 1
6870 Saint-Hubert – 061 23 11 37

Mons Wallonie picarde :
 Avenue des Nouvelles Technologies 24 –
7080 Frameries ou rue du Fort 48 – 7800 Tournai
 068 84 82 89

Province de Namur :
 Chaussée de Waterloo 182 – 5002 Saint-Servais
 081 77 78 00

Des loisirs inclusifs

Esenca veut une société inclusive dans tous les domaines de la vie : emploi, école, loisirs.

Des loisirs inclusifs, cela veut dire des activités pour tout le monde avec ou sans handicap.

Cela veut dire aussi des activités pour les personnes en situation de handicap.

Esenca est une ASBL de la mutualité Solidaris.

Aujourd'hui, la mutualité Solidaris propose plus de loisirs inclusifs.

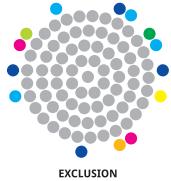
C'est le début.

Il y avait déjà des loisirs inclusifs proposés par Solidaris.

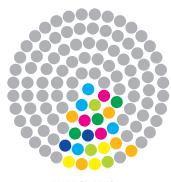
Aujourd'hui, l'offre va devenir plus importante.

Par exemple :

- ➔ Formation sur le handicap et l'accueil des enfants à besoins spécifiques des animateurs de stages, de séjours et de plaines.
- ➔ Accueil régulier d'enfants à besoins spécifiques ou avec handicap dans les centres de vacances.
- ➔ Organisation d'activités toutes les semaines pour les enfants ou les adolescents à besoins spécifiques.
- ➔ Organisation de séjours et de stages pendant les congés scolaires.



EXCLUSION



INTEGRATION



INCLUSION



Un travail sur le long terme

Inclure les personnes en situation de handicap au sein de la société demande de revoir en profondeur nos modes de fonctionnement, notre architecture, notre regard... Cela fait plus de 100 ans qu'Esenca s'y emploie au regard de l'évolution de la société, des demandes des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Et cela évolue. Pour ce faire, par exemple et pour rappel, nous défendons l'inclusion et non plus l'intégration. C'est une avancée non négligeable. L'intégration demande l'adaptation de la personne à un cadre déjà existant dit normal. Alors que l'inclusion met la personne au centre des attentions et des droits ; qu'elle soit en situation de handicap ou non et c'est à l'environnement d'être adapté. Cette inclusion ne peut se faire que dans un environnement accessible au sens le plus large possible. Et Esenca est à vos côtés pour y contribuer au travers de ses différents services, projets et mandats.

C'est un droit fondamental.



Français facile

Pour une réelle société inclusive

Aujourd'hui, tout n'est pas inclusif et accessible.

Il faut changer notre façon de voir le handicap

Il faut des bâtiments accessibles.

Il faut des comportements inclusifs.



Esenca travaille l'inclusion depuis plus de 100 ans selon les demandes des personnes en situation de handicap et leur famille.

Avant on parlait d'intégration = la personne en situation de handicap s'adapte à la société.

Aujourd'hui, on parle d'inclusion = la société s'adapte à la personne en situation de handicap.

L'inclusion ne se fait pas dans une société inaccessible.

Esenca travaille avec vous pour la rendre accessible et inclusive.



Liège

Pep's Kids

- Pour les enfants de 5 à 12 ans
- tous les mercredis de 14h à 17h à partir du 18/09 (en dehors des vacances scolaires)

Le mercredi après-midi est un moment sacré parce qu'on n'est pas à l'école. Alors, pourquoi ne pas venir faire des activités et se faire de nouveaux amis ? Au programme : des créations extraordinaires, des visites, des découvertes et du sport. Qui n'aurait pas envie de visiter l'espace, de construire des châteaux forts ou encore de faire des expériences scientifiques ?

Lieu : Esenca Jeunesse – Associations Solidaris Longdoz
Rue E. Remouchamps 2 – 4020 Liège

Prix : 213 € (possibilité de paiement en 3x)

Les samedis du sensoriel

- Pour les enfants de 5 à 18 ans en situation de handicap

Viens découvrir, expérimenter, explorer au travers d'activités ludiques où tes 5 sens seront en éveil. Un moment de détente et d'amusement en petits groupes. Les séances sont encadrées par des animateur·trice·s dynamiques et spécialisé·e·s dans l'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

Lieu : Esenca Jeunesse – Associations Solidaris Longdoz
Rue E. Remouchamps 2 – 4020 Liège

Date et horaire : 20/09; 4/10; 15/11; 13/12; 10/01; 7/02; 21/03; 18/04; 30/05; 13/06 de 10h à 12h

Prix : 70 € pour 10 séances

Les SAM – Samedi Ados Mensuels

- Pour les adolescents de 13 à 18 ans avec et sans handicap

Tu as envie de bouger, de te faire des amis et de t'éclater ?

Rejoins les SAM ! Des activités fun et variées tout au long de l'année !

Au programme : Excursions, visite de ferme, concert, fabrication de bougie, sport et bien d'autres surprises.

Lieu : Esenca Jeunesse – Associations Solidaris Longdoz
Rue E. Remouchamps 2 – 4020 Liège

Date et horaire : les samedis 20/09; 11/10; 22/11; 13/12; 10/01; 7/02; 14/03; 11/04; 16/05; 20/06 – de 14h-17h

Prix : 150 € – Payable en plusieurs fois  Stichting Koningin Paola Fondation Reine Paola Königin Paola-Stiftung (3x 50 €)

Voix en action : Exprimez-vous, impactez le monde !

- Activités gratuites par et pour les 18 ans et plus avec et sans handicap

Réaliser un reportage photo, écrire un article pour un blog sur internet, organiser une soirée débat, créer une affiche pour une campagne de sensibilisation ... Ensemble, vous décidez du sujet et de la meilleure façon d'en parler ! Vous partagez vos idées de façon créative.

L'objectif de ce projet ? Faire entendre vos voix et vos choix au grand public dans une ambiance sympa et détendue.

Lieu : Les Associations Solidaris Longdoz / Esenca
Rue Edouard Remouchamps 2 – 4020 Liège –
Près de la Médiaciété

Date et horaire : 1 samedi par mois de 13h30 à 16h30 entre septembre 2025 et juin 2026 : les 20/9, 4/10, 15/11, 13/12, 10/1, 7/2, 7/3, 18/4, 30/5, 13/6

Inscriptions à partir du 08 août 2025

avec le soutien
de l'Éducation permanente



Esenca Ludo

Le plaisir du jeu, du sensoriel et de la relation

Notre ludothèque propose des

- Location de jeux : aux particuliers ou aux institutions;
- Animations autour du jeu pour les groupes en Province de Liège;
- Sensibilisation autour du jeu adapté et des adaptations de jeux.

Public cible : tout public, avec et sans handicap

Prix : 15 € / 1h d'animation à la ludothèque, 20 € / 1h d'animation en institution + forfait frais de déplacement.

Location : entre 2 et 5 € pour 4 semaines + caution éventuelle pour certains jeux.

Info :  esenca.liege@solidaris.be

Clap citoyen !

- Pour les adultes en situation de handicap, dès 18 ans

Des ateliers vidéo ludiques, techniques et réflexifs (gratuits) tous les vendredis de septembre à décembre. Tu vas apprendre à utiliser les caméras afin de créer et diffuser un film documentaire de A à Z. Viens partager une aventure humaine et créative pour créer un film collectif avec d'autres personnes de la province de Liège avec ou sans handicap.

Partage tes connaissances, confronte tes idées avec les autres, amène ton regard critique, donne ta vision de citoyen·e en situation de handicap, prends la parole pour rendre compte des réalités invisibilisées dans notre société. C'est l'occasion de faire réfléchir les gens sur tes réalités.

Une séance découverte est prévue le vendredi 5 septembre 2025. L'activité se tiendra tous les vendredis de 10h à 15h du 25 septembre au 19 décembre 2025. ATTENTION : engagement dans le projet pour l'ensemble des séances.

**ATELIERS
URBAINS**

En partenariat avec les Ateliers
Urbains et avec le soutien de
l'Éducation permanente



Lieu : Esenca – Associations Solidaris Longdoz
Rue E. Remouchamps 2 – 4020 Liège

Inscription du 8 août 2025 au 5 septembre 2025

Stage enfants « Sport et fun »

- Pour Les enfants de 5 à 12 ans avec et sans handicap

Date et horaire : Du 27/10/25 au 31/10/2025 de 9h à 16h (accueil sur demande)

Viens t'amuser tout en bougeant : entre jeux sportifs, ateliers cuisine, peinture et bricolage, il y en a pour tous les goûts. Une semaine créée pour tous les enfants !

Lieu : Esenca Jeunesse – Associations Solidaris Longdoz
Rue E. Remouchamps 2 – 4020 Liège

Prix : 88 € ((Avantage Solidaris : 10 €/journée)

Inscription du 4/08 au 15/09/2025

Droit de parole

Vous travaillez en institution avec des personnes en situation de handicap ou dans une école spécialisée et vous souhaitez mettre en avant leurs voix à travers un projet original ? Nous proposons d'animer un groupe d'enregistrement audio directement dans votre établissement.

Intéressé·e ? Contactez-nous dès maintenant pour concrétiser cette initiative enrichissante !

Groupe de 8 personnes maximum

L'activité se tient au sein de l'institution demandeuse à décider sur une période entre janvier et juin 2026. Il y aura 4 séances gratuites de 3h00.

Info : Esenca : ☎ 04 341 63 06 (en matinée)
✉️ esenca.liège@solidaris.be

Inscription à partir du 8 août 2025

avec le soutien
de l'Éducation permanente 

Luxembourg**Balades**

- Lieu :** Rendeux – le 04 septembre

Distance : 6 km

 Point de rendez-vous : Croix N-D des Champs – Waharday

- Lieu :** Gembes – le 11 septembre

Distance : 6.4 km

Difficulté : Moyen

 Point de rendez-vous : Rue de la Gare 1 – Gembes

- Lieu :** Herbeumont – le 18 septembre

Distance : 6.5 km

Difficulté : Facile

 Point de rendez-vous : Parking près de la Grand-Place de Herbeumont

- Lieu :** Sainte-Ode – le 25 septembre

Distance : 5 km

Difficulté : Moyenne

 Point de rendez-vous : Allée du Centre de Vacances 1 – 6680 Saint-Ode

Moment convivial autour d'un goûter proposé au centre

Contact : ☎ 061 23 11 37 ou ✉️ assilux@mutsoc.be



ENSEMBLE

CONSTRUISSONS
UNE COMMUNE
INCLUSIVE !



Votre commune s'engage-t-elle pour l'inclusion ?

Si oui, vous trouverez son nom sur notre site :
www.esenca.be.

Sinon, pourquoi ne pas l'interpeller ?

Nous avons rédigé un courrier type téléchargeable
sur notre site : www.esenca.be

INFO



ESENCA
réseau Solidaris

esenca.handy.city@solidaris.be
02 515 17 56
www.esenca.be



Avec le soutien de :

